

Motion adoptée à l'occasion de la RIS organisée par le SNUDI-FO

à Aiguillon le 22 novembre (9 présents)

Enseignants syndiqués SNUDI-FO, SNUipp-FSU, non syndiqués, nous avons pris connaissance des projets de transposition du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, protocole que les organisations majoritaires de la Fonction Publique FO, CGT et Solidaires ont refusé de signer) dans l'Education nationale. Ces projets remettent en cause nos droits, notre statut, nos carrières et nos salaires.

Une revalorisation salariale en trompe-l'oeil : le ralentissement de la carrière par la suppression du passage au choix et au grand choix, combiné à l'augmentation de la retenue pour pension civile aboutit à ce que, dans la plupart des cas, à échelon identique, le niveau des salaires nets sera inférieur à celui de 2010. Inacceptable !

Promotions : L'avancement accéléré réservé à un contingent de 30 % maximum et la création d'une classe exceptionnelle réservée à une infime minorité contribuera à opposer les personnels les uns aux autres.

Evaluations : En articulation avec ce nouveau déroulement de carrière, la ministre de l'Education nationale veut imposer une évaluation par compétences avec un bilan professionnel annuel en lieu et place de l'inspection avec une note chiffrée, nouvelle mouture du projet du ministre Chatel en 2012.

Si ce projet d'évaluation des enseignants voyait le jour, l'IEN pourrait décider arbitrairement des 30% de collègues les plus « méritants » qui bénéficieraient d'une promotion ! Ce projet mettrait donc en place des promotions à la tête du client qui favoriseraient les collègues qui parviendraient à se vendre le mieux !

Après un entretien de type managérial dont l'objectif serait de « nous expliciter le sens des réformes », nous serions évalués notamment sur notre « coopération avec les partenaires de l'école » ou sur notre « coopération avec les parents d'élèves » ! Les items servant à l'évaluation des enseignants ne porteraient donc que très peu sur les missions essentielles d'enseignement qui constituent le « cœur du métier » ! Il ne s'agirait plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement et centrées sur l'enseignement, mais de juger « l'engagement » selon les projets locaux et les réformes.

Il nous faudrait accepter de renoncer à nos droits statutaires, à notre indépendance professionnelle et à notre liberté pédagogique pour espérer bénéficier d'une promotion ! Inacceptable !

Ce qui n'était pas acceptable en 2012 avec le décret Chatel n'est pas plus acceptable aujourd'hui avec le projet PPCR Vallaud Belkacem. C'est pourquoi nous exigeons **le retrait de PPCR et du projet gouvernemental de nouvelle évaluation qui en découle.**